



Canton de Vaud
Commune de Jouxten-Mézery

Plan des limites des constructions des routes (LCR)

Version pour enquête publique complémentaire - Juin 2026

Approuvé par la Municipalité de Jouxten-Mézery

le 20.01.2026

La Syndique

La Secrétaire

Pour l'enquête publique complémentaire

Le

Soumis à l'enquête publique

du 31.01.2026

au 01.03.2026

La Syndique

La Secrétaire

Pour l'enquête publique complémentaire

du 12.08.2026

au 10.09.2026

Adopté par le Conseil communal de Jouxten-Mézery

dans sa séance du

Le Président

La Secrétaire

Approuvé par le Département compétent

à Lausanne, le :

La Cheffe du Département

ENTRE EN VIGUEUR LE

ABA PARTENAIRES SA
ADRESSE
AVENUE DE RUMINE 20
1000 LAUSANNE
0041 21 751 26 36
Certifié conforme selon l'art 15 RLAT par Huguenin, Laurent, ingénieur géomètre breveté

LEGENDE

GENERALITES

- Périmètre du PACom
- Bâtiment hors-sol
- Ligne à haute tension
- Plan d'affectation légalisé
- Autre type de bâtiment (souterrain, couvert indépendant)

PATRIMOINE BATI ET INVENTAIRES

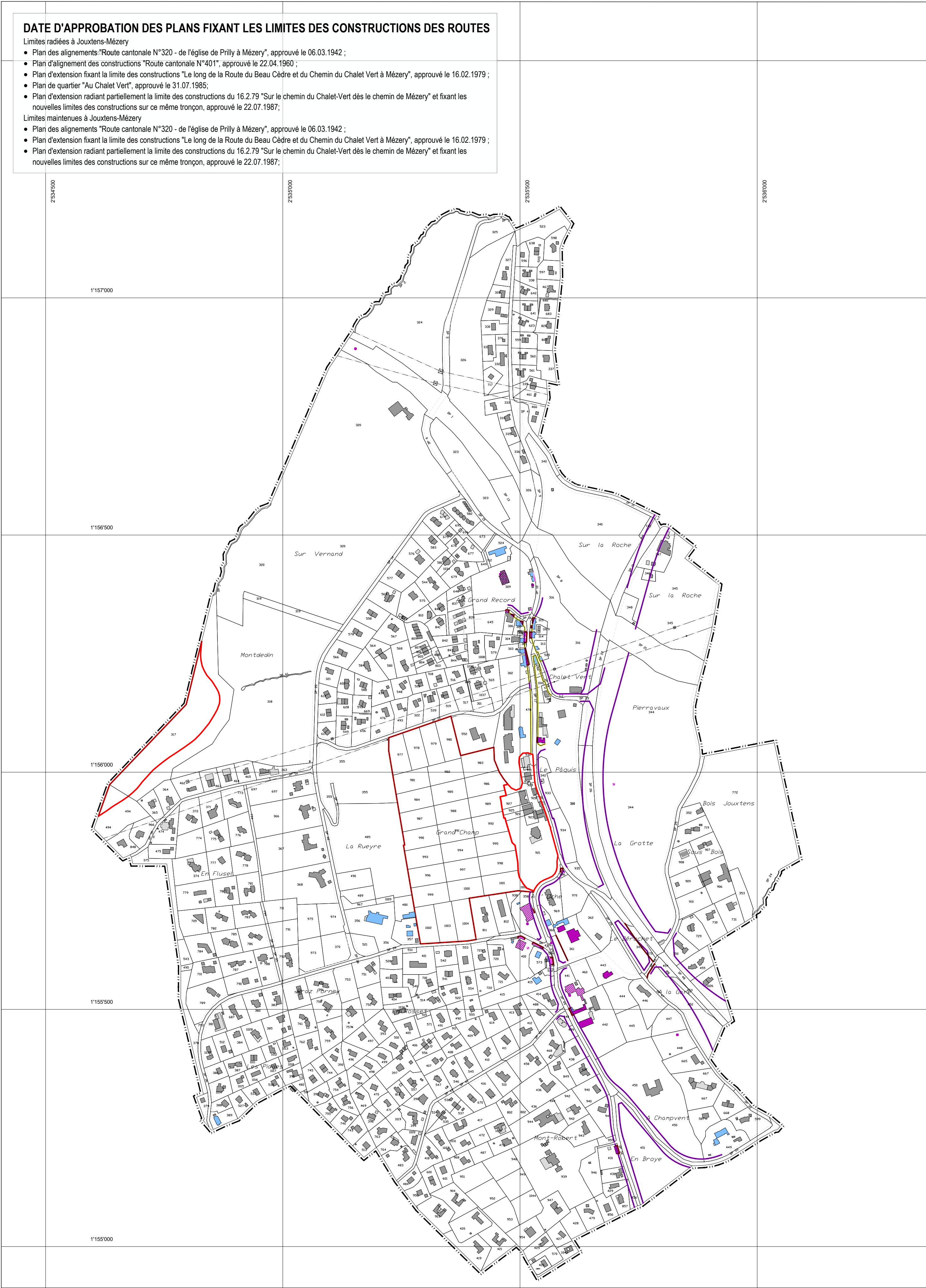
- Objet classé
- Objet inscrit à l'inventaire
- Note obtenue au recensement architectural cantonal : 2 = 3 = 4 =

LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES

- Limite des constructions selon art. 36 LRou (à titre indicatif)
- Limite des constructions (fixée par un plan)
- Limite maintenue
- Limite créée
- Limite radiée
- Teinte rose: surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.
- Teinte rose radiée

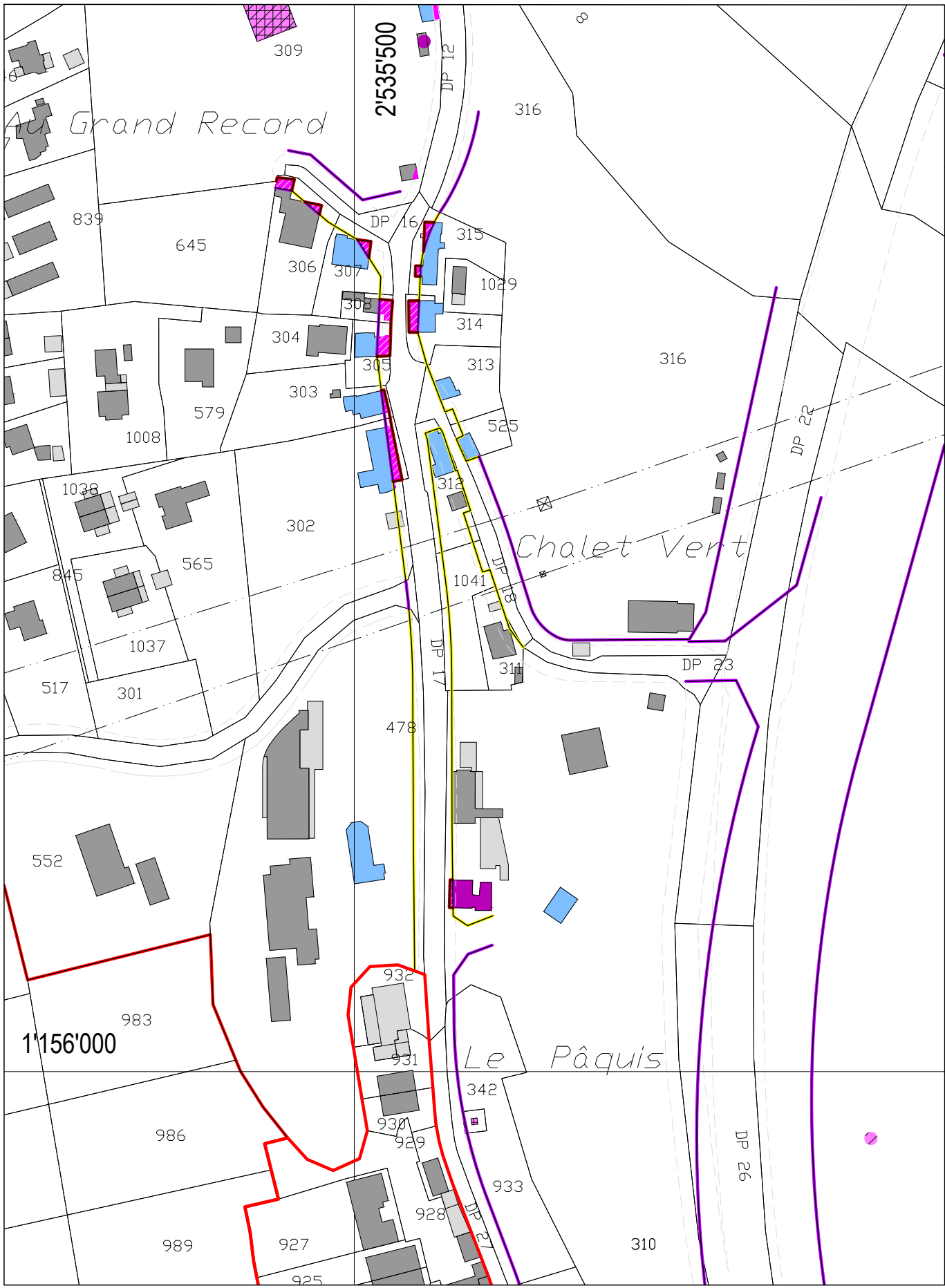
PLAN DES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES

1 : 5'000



EXTRAIT DU PLAN DES LCR

1 : 2'000



EXTRAIT DU PLAN DES LCR

1 : 2'000

